

**MAIRIE d'ARREAU**  
**Conseil municipal du 15 mai 2023**

L'an deux mille vingt et trois, le 15 du mois de mai à 18 heures 30, le conseil municipal de la ville d'Arreau, dûment convoqué, s'est réuni en salle du Conseil de la mairie d'Arreau.  
Date de convocation du conseil municipal 9 mai 2023.

**PRESENTS:**

Philippe CARRERE Maire, Nadine DESMARAIS, Marc CAUMONT, Jean Pierre BUERBA, Anne DUNAN, adjoints,  
Stéphane AUZERAL, Raphael BENOIT, Sylvie BIRABEN, Kate MARIE, Jean-Laurent PEREZ.

**ABSENTS EXCUSES**

Anne Laure Jean Baptiste procuration à Raphael BENOIT  
Laura LAVILANIE  
Jean-Baptiste GRANGE  
Jean Philippe DELARUE

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 10 et pouvant valablement délibérer, il a été conformément à l'article 29 du Code des Collectivités Territoriales, procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil.

Marc CAUMONT est élu secrétaire de séance.

Approbation du compte rendu du conseil municipal du **17 avril 2023**.

Le compte rendu du conseil municipal du **17 avril 2023** est approuvé à l'unanimité.

**CONVENTION DANS LE CADRE DE LA RECONSTRUCTION DU MUR DE  
SOUTÈNEMENT RUE SAINT EXUPÈRE (53-2023)**

Monsieur le Maire rappelle que lors de l'effondrement du mur en bout de la rue St Exupère, une partie de la route départementale n°112 a été endommagée.

La commune a sollicité le Conseil Départemental afin d'obtenir un fond de concours pour financer une partie des travaux de reconstruction au prorata de la longueur de la route départementale soutenue.

Le Conseil Départemental nous fait part de sa décision favorable et participe à hauteur de 17 705€ sur les 42 491,40€ TTC. Pour ce faire, elle propose d'établir une convention afin de définir les obligations respectives des deux collectivités en matière d'investissement et d'entretien du secteur aménagé. Monsieur le Maire donne lecture de ce projet de convention.

Après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer cette convention et tous autres documents afférents.

Au registre sont les signatures,  
Philippe CARRERE  
Maire d'Arreau